

# TECHNICIEN SUPERIEUR TERRITORIAL

## CONCOURS INTERNE ET DE 3<sup>EME</sup> VOIE

SESSION 2008

### ETUDE DE CAS

portant sur l'option choisie par le candidat  
au sein de la spécialité au titre de laquelle il concourt.

Durée : 4h00  
Coefficient : 5

### SPECIALITE : AMENAGEMENT URBAIN

#### OPTION : ENVIRONNEMENT ARCHITECTURAL

Avec l'arrivée du TGV dans la ville de S., le quartier de la gare longtemps délaissé est maintenant en pleine restructuration.

La gare construite à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle a été agrandie pour permettre l'accueil d'un flux supplémentaire de passagers.

La présence proche du centre historique, la convergence des boulevards et des transports en commun, trains, tramways, bus urbains et cars, contribuent largement à redynamiser l'ensemble du quartier.

Les potentialités offertes par l'emplacement d'anciennes fortifications et la réappropriation d'anciennes friches ferroviaires laissent présager un important développement urbain de l'ensemble du secteur.

La possibilité est offerte à la ville d'acquérir les terrains situés au n°25 rue DESERTE et n°44 rue de la COURSE.

En qualité de technicien supérieur territorial en charge de l'environnement architectural au sein du service aménagement de la ville, à partir de l'ensemble des éléments joints et de vos connaissances personnelles, vous rédigerez une note accompagnée de croquis adressée à M. le Maire, sous couvert du Directeur des Services Techniques, répondant aux questions suivantes :

**Question 1 (1 point) :** quelles sont les possibilités légales pour la ville de se rendre propriétaire de ces parcelles ?

**Question 2 (2 points) :** quelles sont les raisons qui peuvent justifier une telle acquisition pour la ville ?

Ces raisons développées permettront d'alimenter le corps d'une délibération du Conseil municipal.

**Question 3 (11 points) :** en utilisant l'extrait du règlement de P.O.S. de la ville de S. applicable aux n° 44 de la rue de la COURSE et n° 2 5 rue DESERTE et en supposant les bâtiments et entrepôts démolis :

- 3.1 Vous ferez ressortir les éléments déterminants pour calculer la S.H.O.N. constructible sur le terrain composé des parcelles n° 81-98-97 et 22.  
**(3 points)**

- 3.2 Vous dessinerez sur feuille blanche àagrafer à l'intérieur de votre copie, en plan et coupe cotés, l'emprise des bâtiments utilisant le maximum de S.H.O.N. **(4 points)**
- 3.3 Vous représenterez sur feuille blanche àagrafer à l'intérieur de votre copie, sous forme volumétrique, la constructibilité maximum de l'ensemble du terrain. **(2 points)**
- 3.4 Vous calculerez la S.H.O.N. maximum admissible sur ce terrain. **(2 points)**

**Question 4 (6 points) :** Vous proposerez sur feuille blanche àagrafer à l'intérieur de votre copie, des éléments de programme réalistes compatibles avec la surface, les contraintes physiques et la réglementation applicable au site pour :

- 4.1 réaliser un aménagement de qualité une fois les bâtiments démolis, à compléter par un dessin schématique ; **(4 points)**
- 4.2 réaliser un équipement, après démolition totale ou partielle, des bâtiments. **(2 points)**

**Documents joints :**

- Document 1 :** « Extrait graphique du P.O.S. de la ville de S. au format A4 » - 1 page
- Document 2 :** « Détail extrait graphique du P.O.S. de la ville de S. au format A4 » - 1 page
- Document 3 :** « Plan de situation au 1/500 au format A4 » - 1 page
- Document 4 :** « Extrait du règlement du P.O.S. de la ville de S. : « dispositions applicables aux zones urbaines » » - 13 pages
- Document 5 :** « Photos du site » - 9 pages
- Document 6 :** « Légifrance - Code de l'urbanisme » - 2 pages

Reproductions effectuées par le CIG Petite Couronne avec l'autorisation du CFC. Toute nouvelle reproduction interdite.

**Ce document comprend : un sujet de 2 pages, un dossier de 27 pages.**

*Certains documents peuvent comporter des renvois à des notes ou à des documents volontairement non fournis car non indispensables à la compréhension du sujet.*

*Les plans fournis sont à une échelle approximative*

**TECHNICIEN SUPERIEUR TERRITORIAL**

**CONCOURS INTERNE ET DE 3<sup>ème</sup> VOIE**

**SESSION 2008**

**Epreuve :**

**Etude de cas**

**SPECIALITE : AMENAGEMENT URBAIN**

**Option : ENVIRONNEMENT ARCHITECTURAL**

**A LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET**

**Ce document comprend : un sujet de 2 pages, un dossier de 27 pages.**

- ↪ **Ni dans votre copie, ni dans les documents éventuellement à joindre à votre copie vous ne devez faire apparaître de signes distinctifs tels que paraphe, signature, votre nom ou un nom fictif.**
- ↪ **Seules les références (nom de collectivité, nom de personne, ...) figurant le cas échéant sur le sujet ou dans le dossier peuvent apparaître dans votre copie.**
- ↪ **L'utilisation d'une calculatrice de fonctionnement autonome et sans imprimante est autorisée.**

**Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.**

**Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.**